

# DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique.

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux.

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 chargeant, monsieur Hervé Ménage, ingénieur en chef, des fonctions de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 1er août 2020.

## Le Président du Conseil départemental.

Considérant la nomination de monsieur Jean Lys au poste de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 15 novembre 2023,

# ARRÊTE:

#### Article 1:

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial de monsieur Hervé Ménage, ingénieur en chef, à compter du 15 novembre 2023.

### Article 2:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS. le

2 8 MOM 2023

Le Président du Conseil départemental,

Pour le Président, Jean Diedenrologion Edes Octsources Humaines

Pierre CANONNE

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20231128-RH9244V0112023-AI
Date de télétransmission : 04/12/2023
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les de réception préfecture; : 04/12/2023
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.